



Monsieur le président, chers collègues,

La section syndicale CFE CGC de Nantes-Indret dresse ce bilan de mandature 2022-2026

Tout d'abord, nous souhaitons souligner le bon fonctionnement des instances tout au long de la mandature, et notamment le strict respect du calendrier social. Nous tenons également à remercier Thomas pour l'excellent travail mené sur la période en tant que secrétaire du CSE.

Ensuite, malgré des divergences de points de vue, nous souhaitons retenir la qualité des relations entre la direction et nos représentants et souhaitons que cela perdure.

Durant cette mandature, la CFE-CGC a obtenu avec ou sans le soutien de nos collègues des autres OS, des avancées, et en particulier :

- le maintien des horaires aux embauches et débauches lors de la négociation locale sur l'horaire variable,
- un horaire adapté, correctement indemnisé pour les OETAM et facile à mettre en œuvre pour les managers lors de la négociation locale sur les horaires des essais,
- la participation suite à nos demandes à des groupes de travail en vue de régler des troubles psychosociaux collectifs
- La prise de position réaliste et non dogmatique sur l'empreinte carbone de l'entreprise lors des commissions et des CSE
- L'évolution de l'offre du restaurant d'entreprise, la modernisation de sa gestion (logiciel de caisse, suppression de l'admission) tout en assurant le retour à l'équilibre financier
- La pérennisation de la conciergerie que nous avons mis en place avec la direction en 2022.
- La mise en place d'action de la qualité de vie de travail
- La pérennisation du minibus Bac – La Montagne par NAOLIB suite à nos demandes et l'expérimentation.
- Une attention particulière et un soutien actif aux actions liées à la diversité et à l'inclusion
- L'équité des répartitions des quotients familiaux (QF) pour les prestations du CSE

La CFE-CGC a également assurée l'accompagnement individuel de nombreux collègues (problèmes relationnels, sanction disciplinaire, souhait d'évolution de carrière, mobilité, conseil sur l'application des accords internes)

Enfin, la CFE CGC a participé à l'ensemble des instances depuis 4 ans, en a fait systématiquement des compte-rendu diffusés largement par affichage, articles internet & podcasts dans le but d'informer l'ensemble nos collègues et faire part de ses positions.

Compte-rendu
en ligne

Document
non disponible
en ligne

Réconcilions performance et bien-être au travail

Syndicat CFE-CGC NAVAL GROUP

<https://www.cfecgc-naval.fr/>

40-42 rue du Docteur Finlay 75015 PARIS CEDEX15

J'adhère





Contrôle alcoolémie

Nous avons été informés qu'un contrôle d'alcoolémie a récemment été organisé de manière généralisée auprès des salariés présents sur un plateau tertiaire. La CFE CGC promeut les actions de prévention contre les addictions, mais insiste sur le respect des mesures définies conjointement en particulier dans ce domaine.

Nous souhaitons rappeler que l'article 12.2 du règlement intérieur prévoit expressément qu'un contrôle d'alcoolémie peut être réalisé sur les personnes « exécutant des travaux d'une dangerosité particulière inhérente à la nature des activités exercées », dont la liste est dressée en annexe 1 du règlement intérieur. Cette limitation du champ des salariés susceptibles d'être contrôlés avait précisément été introduite à la suite des observations formulées par l'Inspection du travail sur le caractère trop général du dispositif antérieurement prévu.

Dès lors, sauf à ce que l'ensemble des salariés concernés par ce contrôle exerce effectivement une activité figurant à l'annexe 1, la réalisation d'un contrôle généralisé sur un plateau tertiaire nous apparaît contraire aux dispositions de l'article 12.2 du règlement intérieur.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir nous préciser sur quel fondement ce contrôle généralisé a été décidé et de nous indiquer en quoi les salariés concernés relevaient des activités visées à l'annexe 1. Nous vous demandons également de veiller à ce que les éventuels futurs contrôles soient réalisés dans le strict respect du champ d'application et des modalités définies par le règlement intérieur. Nous resterons vigilants au respect de ce cadre et n'hésiterons pas à saisir l'inspection du travail le cas échéant

Baisse de l'effectif ingénierie SVM

La CFE CGC déplore les annonces anxiogènes, non constructives et beaucoup trop anticipées de baisse de charge à l'Ingénierie SVM vu le REX des projets précédents. En effet, alors que le pic de charge est loin d'être passé, les décroissances d'effectif ont déjà été lancées. Au moins un sujet sur lequel nous ne serons pas en retard !

Pour la CFE CGC, chaque chose en son temps : continuons de respecter l'adéquation entre la charge et l'effectif, et quand effectivement la vague sera passée, nous pourrions envisager une décroissance. Il est illusoire de croire que nous n'aurons plus besoin de concepteurs compétents 5 ans avant la livraison annoncée des modules de production d'énergie ou de propulsion PANG et S3G...

Nous constatons que ces annonces ont eu pour effet immédiat une démobilisation des équipes, une montée de l'anxiété avec un sentiment de manque de reconnaissance des efforts fournis face à la charge actuelle. Tout cela a un effet dévastateur sur les équipes, mais aussi sur le déroulement à terme de nos projets. Bel exemple de management positif...

La section **CFE-CGC** de grand Nantes vous remercie pour votre attention.

